

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2026_42
Attribution d'accord-cadre

Marché n°2026 - 02 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION PAE MONPLAISIRSUD OUEST

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 13 avril 2026 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 13 mars 2026 dont la date limite de réception des offres était fixée au 14 avril 2026,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Lot 1 – TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT VOIRIE

- COLAS France reçu le 10/04/2026
- ENTREPRISE REYBETBEDER reçu le 14/04/2026
- SARL LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS reçu le 14/04/2026
- EUROVIA AQUITAINE reçu le 14/04/2026

Lot 2 – REVETEMENT

- COLAS France reçu le 10/04/2026
- EUROVIA AQUITAINE reçu le 14/04/2026
- UNELO reçu le 14/04/2026

Lot 3 – RESEAUX DIVERS

- E.T.P.M. reçu le 02/04/2026
- EUROVIA AQUITAINE reçu le 14/04/2026
- DESPAGNET TP reçu le 14/04/2026

Lot 4 – ADDUCTION D'EAU POTABLE DEFENSE INCENDIE

- AGUR reçu le 02/04/2026
- SOGEA reçu le 14/04/2026
- EUROVIA AQUITAINE reçu le 14/04/2026
- DESPAGNET TP reçu le 14/04/2026

Lot 5 – AMENAGEMENT PAYSAGERS

- LAFITTE ENVIRONNEMENT reçu le 13/04/2026
- IDVERDE reçu le 14/04/2026
- L'AMI DES JARDINS reçu le 14/04/2026
- ANDRE GUILHEM ET FILS reçu le 14/04/2026

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec les entreprises :

Titulaire – Lot 1 :

SARL LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS

32 Av. Charles de GAULLE

64800 COARRAZE

ltip@lapedagne.fr

05 59 61 39 22

Titulaire – Lot 2 :

UNELO

465 AVENUE DE LARRIGAN

40510 SEIGNOSSE

contact@unelo.fr

05 58 72 85 90

Titulaire – Lot 3 :

ETPM

ZI de Berlanne

rue des Bruyères

64160 MORLAAS

guillaume.livorain@etpm.fr

05 59 12 62 40

Titulaire – Lot 4 :

SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE

2 RUE PRINCIPALE

64230 POEY-DE-LESCAR

snatp.so@vinci-construction.fr

05 59 81 34 34

Titulaire – Lot 5 :

ANDRE GUILHEM ET FILS

RUE DE L'OUSSERE

64320 IDRON

contact@guilhemetfils.com

05.59.02.69.29

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ,
Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.